

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

[Traduction]

PÉTITIONS**RÉPONSES DU GOUVERNEMENT**

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 76 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION**DÉPÔT ET RENVOI**

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nominations qui ont été pris par le gouvernement.

Ceux-ci sont considérés comme renvoyés aux comités permanents responsables dont la liste est jointe.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES**DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL**

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je dépose aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport annuel au Parlement sur les questions concernant les langues officielles, dont j'ai la responsabilité.

[Français]

Ce rapport que je dépose en vertu de l'article 44 de la Loi sur les langues officielles porte sur l'année financière 1989-1990.

LA LOI SUR LES INDIENS**RAPPORT SUR L'IMPACT DU PROJET DE LOI C-31**

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport décrivant l'impact, sur les collectivités indiennes et les individus, des modifications apportées en 1985 à la Loi sur les Indiens, par le projet de loi C-31.

* * *

[Français]

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL**DÉPÔT D'UN DOCUMENT ADOPTÉ À LA 76^e SESSION**

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, des exemplaires d'un document intitulé: «Situation canadienne en ce qui concerne la Convention n^o 169 sur les peuples indigènes et tribaux» adopté à la 76^e session de la Conférence internationale du travail en juin 1989.

* * *

• (1510)

**LA PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHÉOLOGIQUE****DÉPÔT D'UNE ÉBAUCHE DE PROJET DE LOI**

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, à des fins de consultation, dans les deux langues officielles, une ébauche du projet de loi sur la protection du patrimoine archéologique.

* * *

**LE COMITÉ DE TRADUCTION
CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE****DÉPÔT DU RAPPORT DÉFINITIF**

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le document